

**SCP CABINET BOUVARD**  
**Avocats au Barreau de BONNEVILLE**  
**40 rue du Pont – 74130 BONNEVILLE**  
**Tél : 04 50 97 06 03**  
**contact@cabinet-bouvard.com**

---

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR LICITATION  
EN UN SEUL LOT :**

**Un tènement immobilier se répartissant sur 4 niveaux d'une superficie habitable totale de 354, 88 m<sup>2</sup> et d'une surface au sol totale de 524, 03 m<sup>2</sup> sis sur la Commune de CLUSES (74300), 5 rue du Pré Bénévix.**

sur la mise à prix de :

**TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS  
(350.000 €)**  
**avec faculté de baisse de la mise à prix d'un quart,  
puis d'un tiers, en cas de désertion d'enchères,  
frais en sus**

---

**FIXEE AU JEUDI 5 FEVRIER 2026 à 14 HEURES**, à l'audience du Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74), au Palais de Justice de ladite ville, 18 Quai du Parquet.

---

**A LA REQUETE DE :** Madame Marie-Henriette JOLIVET épouse FREYRE, de nationalité française, née le 30 juin 1947 à CLUSES, Retraitee, demeurant 11 Avenue d'Albigny à 74000 ANNECY et **de Monsieur Sébastien FONT**, de nationalité française, né le 18 janvier 1971 à BONNEVILLE, contrôleur en mécanique demeurant 323 Rue d'Hermy, 74130 VOUGY

ayant pour avocat **la SCP CABINETBOUVARD, Avocats**

**DESIGNATION DES BIENS :**

**Sur la Commune de CLUSES (74300), 5 rue du Pré Bénévix, un tènement immobilier cadastré section B n°3628 pour 1a 91 ca se répartissant sur 4 niveaux :**

- Au rez-de-chaussée : un local commercial, un local poubelle et un garage
- Au 1<sup>er</sup> étage : un appartement de type F5
- Au 2<sup>ème</sup> étage : deux appartements de type F2 et F4
- Au 3<sup>ème</sup> étage : sous-combles

D'une superficie habitable totale de 354, 88 m<sup>2</sup> et d'une surface au sol totale de 524, 03 m<sup>2</sup>

Le tout plus amplement décrit au procès-verbal de description dressé par Maître Frédérique NEGRI, Commissaire de Justice à CHAMBERY, le 10 septembre 2025, annexé au cahier des conditions de vente déposé le 3 novembre 2025 au secrétariat Greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) où chacun peut en prendre connaissance.

## **OCCUPATION**

Il résulte du procès-verbal de description que les lieux sont actuellement vides de toute occupation.

L'adjudicataire fera son affaire personnelle de toute occupation, sans recours contre le vendeur poursuivant la vente.

## **VISITE**

Une visite sera organisée par la SELAS SAGE ET ASSOCIES, Commissaire de Justice au FAYET et CHAMBERY, le **MERCREDI 21 JANVIER 2026** de 13 heures à 14 heures.

## **ENCHERES**

En conformité de l'article R 322-40 du Code de Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un Avocat inscrit au Barreau de BONNEVILLE (74130).

## **RENSEIGNEMENTS**

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser :

- à la **SCP CABINET BOUVARD, avocats**, demeurant 40 rue du Pont, 74130 BONNEVILLE – Tél :04 50 97 06 03 – Mail : [contact@cabinet-bouvard.com](mailto:contact@cabinet-bouvard.com)
- au Greffe du Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE où le Cahier des conditions de la vente est déposé (RG N° 25/01874) – Tél. 04 50 25 48 09

Fait et rédigé à BONNEVILLE, le 2 décembre 2025.

**SCP CABINET BOUVARD**